

09-10-05**RENOUVELLEMENT 2009-2010 DU CONTRAT D'ASSURANCE-COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan offre à son personnel, une assurance-collective ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuellement en vigueur avec la « Croix-Bleue Médavie » est venu à échéance le 30 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE suivant la recommandation de monsieur Pierre Piché courtier, il y a lieu d'accepter les conditions du renouvellement de ce contrat, telles que négociées;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Christian Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan accepte les conditions du renouvellement du contrat d'assurance collective avec la compagnie « Croix Bleue » pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010 aux taux ci-après :

GARANTIES	TAUX ACTUELS	NOUVEAUX TAUX
Assurance-vie (taux par 1 000,00\$ d'assurance)	0,38\$	0,42\$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle Taux par 1 000,00\$ d'assurance	0,04\$	0,04\$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	3,81\$	4,21\$
Assurance-maladie :		
- sans personne à charge	52,20\$	56,80\$
- avec personne(s) à charge – familial	189,17\$	205,72\$
- avec personne(s) à charge – couple	104,41\$	113,70\$
- avec personne(s) à charge - monoparental	137,06\$	149,15\$
Assurance pour les soins dentaires :		
- sans personne à charge	12,32\$	17,21\$
- avec personne(s) à charge – familial	40,88\$	57,11\$
- avec personne(s) à charge – couple	24,66\$	34,45\$
- avec personne(s) à charge - monoparental	31,50\$	44,01\$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10\$ de rente hebdomadaire	1,05\$	1,25\$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100\$ de rente mensuelle	2,55\$	2,71\$

QUE monsieur Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux, soit et est par la présente autorisé à signer les documents requis le cas échéant. **ADOPTÉE**

09-10-06**MANDAT À BPR INFRASTRUCTURE POUR PRÉSENTER LE PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ANCIEN RÉSERVOIR**

Il est proposé par M. Claude Groleau et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme d'ingénierie BPR Infrastructure pour présenter le projet de réhabilitation du réservoir existant dans le programme d'Infrastructure Québec municipalité (PIQM). **ADOPTÉE**

09-10-07**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ANCIEN RÉSERVOIR DANS LE PROGRAMME INFRASTRUCTURE QUÉBEC MUNICIPALITÉ (PIQM)**

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'aqueduc de la municipalité est déficient au niveau de la réserve;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Batiscan désire réhabiliter le réservoir existant de façon à augmenter la pression d'eau et augmenter la réserve cas de bris;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Claude Groleau et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan autorise la présentation du projet dans le programme Infrastructure Québec municipalité (PIQM);

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales du sport, des loisirs et de l'organisation du territoire (MAMROT). **ADOPTÉE**

09-10-08**MODALITÉ DE PAIEMENT POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT #302-06-10-08 (TRACTEUR VERSATILE)**

CONSIDÉRANT QUE la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan se propose d'emprunter par billets un montant total de 167 500,00\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 302-06-10-08;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations ;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Gilles Mathon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière ;

QUE les billets seront datés du 8 octobre 2009;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	13 900,00\$
2.	14 400,00
3.	15 000,00
4.	15 700,00
5.	16 300,00
5.	92 200,00 renouvelable

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans à compter du 8 octobre 2009.

ADOPTÉE

09-10-09

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT #302-06-10-08

Il est proposé par M. Gilles Mathon et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Ste-Geneviève pour son emprunt de 167 500,00\$ par billets au prix de « cent » en vertu du règlement numéro 302-06-10-08 échéant en série 5 ans comme suit :

13 900,00	3,56%	2010
14 400,00	3,56%	2011
15 000,00	3,56%	2012
15 700,00	3,56%	2013
108 500,00	3,56%	2014

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré. **ADOPTÉE**

09-10-10

REMPACEMENT DU MOTEUR DE LA POMPE AU PUIXS P-3

Il est proposé par M Claude Groleau et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater R.J. Lévesque pour remplacer le moteur de la pompe au puits P-3 au coût de 5 108,00\$ plus les taxes applicables. **ADOPTÉE**

09-10-11

OUVERTURE DES SOUMISSIONS DES TRAVAUX D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes :

Maskimo construction inc. : 35 140,03\$
Construction et pavage Continental ; 30 307,11\$

À CES CAUSES, il est proposé par M. Christian Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Construction et pavage Continental pour les travaux de pavage : **ADOPTÉE**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller M. Denis Santerre, qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un projet de règlement pour abroger le règlement #158-03-03-97 concernant l'entente avec la cour municipale.

Avis de motion est donné par le conseiller M. Denis Santerre, qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un projet de règlement concernant une entente avec la cour municipale de Trois-Rivières.

09-10-12

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Denis Santerre et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer l'assemblée. **ADOPTÉE**

Christian Gendron, maire

Line Blais, CA, directrice générale